

LES ARCEAUX CONCERTATION

quartiers

apaisés
MONTPELLIER

« La transformation du quartier des Arceaux se poursuit. Après la rénovation de la rue Saint-Louis dont les aménagements seront livrés au printemps prochain, s'engage le projet d'embellissement de la place Max Rouquette et de ses abords.

Avant de devenir un parking, cette place fut d'abord une promenade, un lieu de foires et de festivités. Rendue aux piétons, arborée, reliée aux écoles, au marché et aux commerces, animée par des kiosques et dotée d'une station de Bustram, elle redeviendra demain un lieu à vivre à l'échelle du quartier et du centre-ville élargi.

C'est le sens du projet nourri des idées et contributions de la première phase de concertation et dont les grandes orientations ont été présentées en réunion publique le 5 octobre dernier. Une seconde phase de concertation s'engage désormais pour préciser les aménagements qui seront retenus et guider le travail des concepteurs désignés pour les mettre en œuvre.

Des interventions transitoires seront proposées afin de conduire ces transformations par étape. Des transformations dont nous voulons que le plus grand nombre soit partie prenante. Car Montpellier change pour vous et avec vous ! ».

« Montpellier change pour vous et avec vous. »

**REFAIRE
DE LA PLACE
MAX ROUQUETTE
UN VÉRITABLE
LIEU DE VIE**



Michaël Delafosse

Maire de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole


montpellier
Méditerranée
métropole


Montpellier

montpellier.fr
participer.montpellier.fr

UNE PLACE ARBORÉE, ATTRACTIVE ET



ACTIVER LA PLACE ET RENOUER AVEC L'HISTOIRE DES ARCEAUX

- Intégrer et valoriser le pôle d'échanges Bustram.
- Accueillir des activités permanentes (kiosques, buvettes...) et ponctuelles (brocante, marchés thématiques, festival de foodtrucks...).

EMBELLIR ET RAFRAÎCHIR

- Augmenter la présence arborée.
- Apporter de l'ombre.
- Désimperméabiliser les sols.
- Mettre en valeur la présence de l'eau.

ANIMÉE



© BASELAND/YAM STUDIO - Image d'intention établie en phase concours



RELIER LA PLACE À SON ENVIRONNEMENT

- Valoriser la relation au Peyrou, améliorer son accessibilité.
- Articuler la place avec le parvis des écoles, le boulevard des Arceaux et la rue Marioge.
- Faciliter les accès à pied et à vélo vers l'Écusson.
- Améliorer le lien vers le parking Pitot-Arceaux.



OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT

- Accompagner la suppression du parking des Arceaux en favorisant l'usage du parking Pitot-Arceaux, aujourd'hui sous-occupé.
- Multiplier les zones de stationnement 30 minutes gratuites au plus près des commerces :
 - deux zones créées en 2022
 - deux zones supplémentaires programmées
 - d'autres zones à venir en cohérence avec les aménagements.
- À l'échelle du quartier, une évolution de la tarification destinée à lutter contre les voitures-ventouses et à favoriser la rotation des véhicules.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

■ LE POINT DE VUE DE BERTRAND VIGNAL

Architecte-paysagiste au sein de l'agence BASE désignée pour mettre en œuvre le projet urbain des Arceaux.

« Un terme résume notre approche : « acclimatation ». Il exprime bien sûr l'impératif que constitue l'adaptation rapide au changement climatique auquel nos villes doivent faire face, mais aussi une façon d'envisager notre rapport à l'espace public, proposant une grande intensité d'usages, des lieux agréables à vivre en toutes saisons, de jour comme de nuit ; tout en valorisant le patrimoine remarquable qu'offrent ici le Peyrou et les Arceaux.

Il s'agit donc d'un processus d'accompagnement, d'adaptation contextuelle face à ces modifications sans précédent des pratiques urbaines telles que l'apaisement et le partage des espaces publics au profit des mobilités douces et de la nature en ville.

Notre intention est aussi de renforcer la convivialité des lieux. En faire des espaces publics « relationnels » ; c'est-à-dire favorisant la rencontre des enfants, des

actifs, des plus âgés sur une place à même d'accueillir des événements (comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps avant la création du parking) tout en accompagnant les usages qui rythment notre quotidien : rejoindre l'arrêt de bus, attendre sur le parvis de l'école, souffler quelques minutes à l'ombre, ou profiter, assis sur les gradins, des derniers rayons du soleil.



Demain, la place Max Rouquette peut devenir une grande place méditerranéenne montpelliéraine, à la fois arborée, ombragée, patrimoniale, mais aussi active, attractive, reliée au quartier et à la ville. Avant les travaux, nous proposons d'amorcer progressivement ces transformations, notamment en valorisant la place des enfants dans la ville. Le parvis des écoles permettra par exemple d'explorer avec la communauté éducative de futurs aménagements possibles et, qui sait, leur permettre prochainement de faire la classe-hors-les-murs ? ».

UNE OFFRE DE MOBILITÉ DÉMULTIPLIÉE



DEUX LIGNES DE BUSTRAM AU CŒUR DU QUARTIER

- Les lignes 3 et 5 du Bustram desserviront la place Max Rouquette qui deviendra un lieu d'échanges et de correspondances.
- Des Bustram électriques plus confortables et plus fréquents.



LA LIGNE 5 ARRIVE AU PEYROU

- Une desserte tramway renforcée entre les Arceaux et l'Écusson.



UN RÉSEAU CYCLABLE PLUS SÛR ET CONTINU

- L'anneau vélo du centre-ville reliera le Verdanson à Gambetta par les rues Bonnard, Gerhardt, Doria, Saint-Louis, en connexion avec le quartier.
- Des aménagements cyclables programmés sur l'avenue d'Assas, le boulevard des Arceaux, l'avenue Benjamin Milhaud...



INFOS TRAVAUX EN COURS

■ RUE SAINT LOUIS SUD ET RUE BAUMES

- Travaux sur les réseaux humides terminés.
- Travaux de réaménagement des espaces publics : à partir de mi-novembre 2022 pour une **livraison au printemps 2023**.

■ RUE SAINT LOUIS NORD

- Travaux sur les réseaux humides **de fin août 2022 à janvier 2023**.



© LERN Architectes - Image d'intention

D'AUTRES INTERVENTIONS À VENIR

■ PLAN NARCISSA

- Pour finaliser les aménagements paysagers.

■ RUE CLAPIÈS ET PLACE PIERRE FLOTTE

- Pour mettre en valeur les murs du Peyrou et améliorer les parcours entre les Arceaux et l'Écusson.

■ RUE ÉMILE ZOLA

- Pour consolider les aménagements et développer, en concertation avec les riverains, la présence végétale et de nouveaux usages à hauteur d'enfant.



LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Un aperçu des principaux sujets qui ont nourri les 3 heures d'échanges lors de la réunion qui a rassemblé plus de 250 personnes le 5 octobre.

■ LE STATIONNEMENT

Q : Je suis abonnée au parking des Arceaux. Quelle alternative me sera proposée ?

R : Les abonnés se verront proposer, dès 2023, un abonnement au parking Pitot-Arceaux ou au parking Gambetta situés à proximité immédiate. Ce transfert sera proposé sans augmentation de tarif.

Q : Par où peut-on entrer au parking Gambetta désormais ?

R : L'entrée côté Plan Cabanes est accessible par le boulevard Renouvier et la rue Guillaume Pellicier. L'entrée côté place Saint-Denis s'effectue comme avant par le cours Gambetta.



Q : Je bénéficie d'un abonnement résident pour stationner dans la rue. Qu'est-ce qui change pour moi ?

R : Les abonnements résidents sont inchangés. Dans la zone jaune, comme dans les zones orange et verte, les abonnés résidents peuvent continuer à stationner comme avant, sans limite de durée. Et pour un tarif maintenu à 12,50€ par mois. L'extension de la zone jaune favorise la rotation des véhicules des usagers non abonnés. Cela permet au global d'augmenter le nombre de créneaux de stationnement et donc la disponibilité des places pour tout le monde.

Q : J'exerce une profession libérale dans le quartier. Pour la plupart de mes clients, la durée de 30 minutes gratuites est insuffisante. Quelle solution leur proposer ?

R : Ces zones rouges sont effectivement pensées pour faciliter le stationnement au plus près des commerces sur de très courtes durées. Les visiteurs qui souhaitent stationner plus longtemps peuvent se garer sur voirie en dehors des zones rouges. Mais la formule la plus avantageuse et la plus sûre est de stationner dans le parking Pitot-Arceaux ou dans le parking Gambetta (selon sa provenance).

Q : Avec la fermeture du parking des Arceaux, ne craignez-vous pas de réduire l'attractivité du marché ?

R : L'objectif est au contraire d'embellir le quartier et d'améliorer l'environnement du marché pour le rendre toujours plus attractif. Une enquête a été réalisée. Les résultats ont montré que plus de 65% des usagers du marché s'y rendent à pied ou à vélo, 10% en transports en commun et 25% en voiture. Parmi les usagers qui s'y rendent en voiture, environ 25% utilisent le parking des Arceaux ; soit moins de 7% du total des usagers du marché. Le parking Pitot-Arceaux situé à 300m offrira une alternative. Ses accès seront améliorés pour faciliter sa relation avec les Arceaux. L'augmentation de la desserte en transports en commun et la sécurisation des itinéraires cyclables accompagneront également cette évolution.

■ LA CIRCULATION

Q : Qui pourra encore circuler en voiture dans la rue Saint-Louis ?

R : L'accès à la rue Saint-Louis sera ouvert à tous les véhicules depuis le boulevard des Arceaux. En revanche, son débouché vers le cours Gambetta ne sera plus possible en voiture. Au bout de la rue Saint-Louis, les automobilistes pourront tourner à gauche vers la rue Auguste Comte ou à droite vers l'avenue de Lodève. Ce fonctionnement empêchera le trafic de transit et limitera la circulation à la desserte locale.



Q : J'habite la rue Baumes. Comment va s'y organiser l'accès en voiture ?

R : La rue sera mise en impasse et circulaire à double sens. Une file de stationnement sera conservée. On y accèdera comme avant par la rue Saint-Louis. Pour revenir vers le boulevard des Arceaux, le plus simple sera d'emprunter la rue Subleyras puis la rue Marioge.

Q : La rue Hilaire Ricard sera-t-elle réservée aux cyclistes ?

R : Non. La rue sera d'abord repensée comme un espace piétonnier, une terrasse intermédiaire entre les jardins du Peyrou et la place Max Rouquette. Mais elle accueillera effectivement un itinéraire cyclable en direction de la rue Clapiès. L'objectif est de restituer les trottoirs étroits de la rue Pitot aux seuls piétons et de proposer aux cyclistes un itinéraire alternatif par la rue Clapiès.

Q : L'avenue d'Assas a été mise à double sens en direction de la rue Pitot. Est-ce que ce fonctionnement sera conservé à l'avenir ?

R : Oui il sera maintenu. L'objectif est de faciliter l'accès au parking Pitot-Arceaux en offrant un itinéraire automobile plus direct et plus lisible.



■ LE PARTAGE DE LA VOIRIE, LA SÉCURITÉ



Q : L'avenue de Lodève est très dangereuse pour les piétons autant que pour les vélos. Que comptez-vous faire pour améliorer cette situation ?

R : Les dramatiques accidents qui s'y sont produits confirment malheureusement la dangerosité de cet espace dont le partage doit être revu. Un travail est engagé dans ce sens avec les autorités en charge de la sécurité des plateformes de tramway. En parallèle, il est prévu d'aménager un itinéraire cyclable alternatif par le boulevard Benjamin Milhaud.

Q : J'habite avenue d'Assas qui est une longue ligne droite où le 30 km/h est loin d'être respecté. Ne serait-il pas nécessaire d'installer un radar ? Par ailleurs, ne serait-il pas utile d'adopter un code couleur pour bien identifier les pistes cyclables ?

R : Des agents protecteurs des écoles ont été déployés pour assurer la sécurité aux abords des établissements. S'agissant des radars, des demandes ont été faites dans ce sens aux services de l'Etat. Pour le code couleur des pistes cyclables, le bleu a été retenu pour traiter le

franchissement des intersections et rendre plus visibles les continuités cyclables.

■ LA VIE LOCALE



Q : Nous sommes riverains de la place Max Rouquette et subissons de multiples nuisances liées à la présence de groupes qui s'installent autour du terrain de basket. Que prévoyez-vous pour y remédier ?

R : Dans l'immédiat, il a été demandé de fermer également le plateau sportif à 22h. Demain il est prévu d'augmenter le nombre de caméras de vidéo protection et de développer des fonctions (kiosques, terrasses) qui permettront une meilleure cohabitation avec l'environnement.

Q : La multiplication des grands événements au Peyrou porte atteinte à la tranquillité du quartier. Quelle ambiance sonore est envisagée dans le projet ?

R : La place Max Rouquette n'a pas vocation à devenir une scène permanente et les usages qu'elle pourra accueillir doivent d'abord être pensés pour répondre aux besoins liés à la vie du quartier. Ceci ne doit pas empêcher pour autant que ce lieu puisse accueillir de manière occasionnelle des événements culturels ou festifs comme par exemple des rencontres de danse ou des séances de cinéma en plein air.



■ L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



Q : Pourquoi faire le choix d'une place minérale pour aménager la place Max Rouquette ?

R : La place est aujourd'hui occupée par un parking et sa surface largement bitumée. L'idée du projet est au contraire de désimperméabiliser la place et de la planter autant que possible.

Q : Qu'est-il prévu pour le grand terrain de pétanque de la promenade des Arceaux ?

R : Ce terrain et la vie qu'il accueille font partie de l'identité du quartier. Il sera intégré à l'aménagement de la future coulée verte qui reliera la place Max Rouquette au square Bir-Hakeim. Ce sujet est à l'étude.

UN PROJET CONCERTÉ ET CO-CONSTRUIT

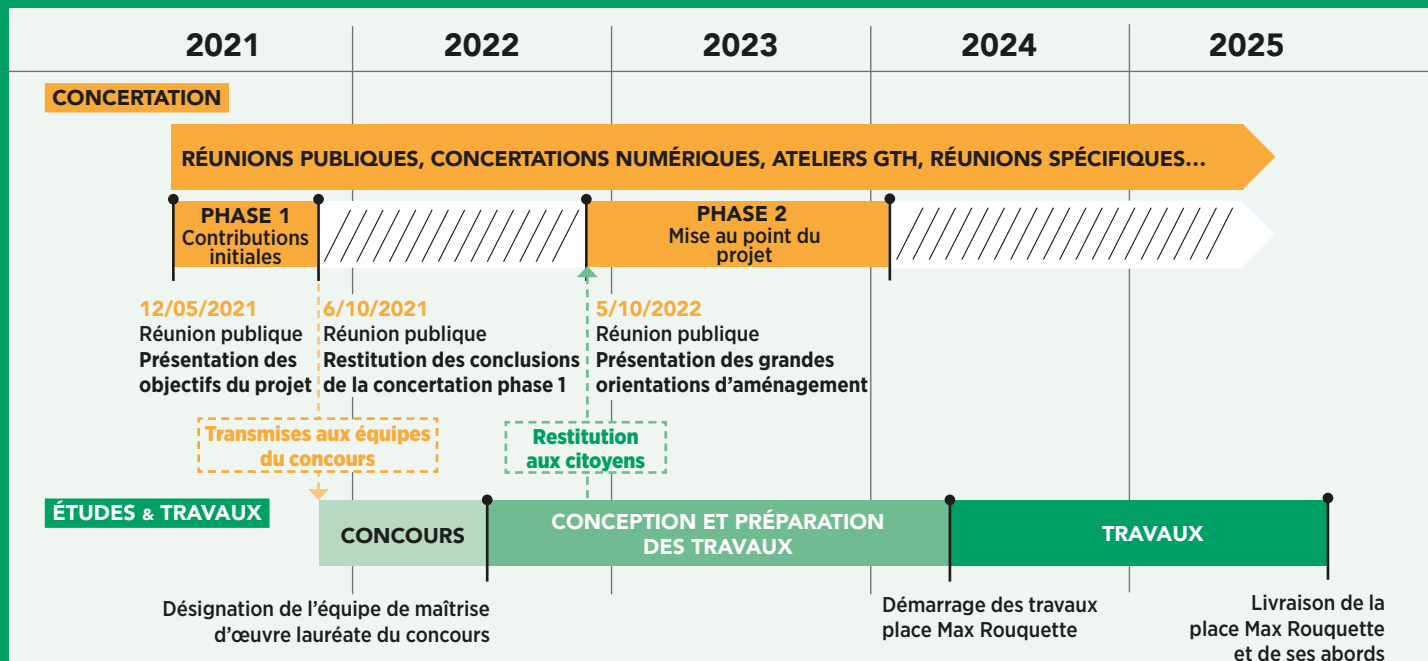
► Depuis mai 2021, un groupe de travail accompagne la transformation du quartier.

Composé de **représentants d'associations, de commerçants, d'habitants volontaires, de représentants des écoles**, il a proposé des idées et relayé des attentes (en tenant compte des contributions publiées sur la plateforme **participer.montpellier.fr**) pour améliorer l'environnement du quartier et sa qualité de vie.

Les conclusions de cette première phase de concertation ont été communiquées aux équipes de paysagistes admises à concourir afin qu'elles guident leur travail de

définition des orientations d'aménagement du quartier; **en particulier la place Max Rouquette et ses abords.**

Associé aux réflexions en continu depuis le début de la démarche, **le groupe de travail habitants sera mobilisé durant la seconde phase de concertation qui s'engage pour poursuivre ces échanges avec l'équipe de concepteurs** retenue pour réaliser les aménagements. D'autres acteurs du quartier seront associés en fonction des lieux de projet. Ce travail sera également nourri des idées recueillies sur la **plateforme participative à laquelle chacun peut contribuer.**



LA CONCERTATION SE POURSUIT :

- EN LIGNE sur la plateforme **participer.montpellier.fr** jusqu'au 5 janvier 2023
- AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL HABITANTS
- AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU QUARTIER sur des sujets spécifiques

Déjà
+ de 445
contributions sur la
plateforme

Contribuez sur **participer.montpellier.fr**